



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

### 20 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUGIS (Maire), le 27 juin 2024 à 20 heures 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du 16 mai 2024

#### Délibérations

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

#### Décisions

n° 2024.13 à n° 2024.18

#### Divers

Présents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Monsieur GUILLON Claude, Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame VAULET Marie-Bélandre, Madame PESSARD Alexandra, Madame MARTEAU Magali, Madame DONDEL Céline

Représentés par : Monsieur DESLIS Corentin représenté par Monsieur PODEVIN Daniel, Madame GUEPIN Sandrine représentée par Madame MARTEAU Magali, Monsieur JANVIER Fabien représenté par Monsieur LAUGIS Frédéric, Madame LETOURMY Florence représentée par Madame PESSARD Alexandra

Absents excusés : Monsieur LEDRU Emmanuel

Absents : -

Secrétaire de Séance : Monsieur NAUDIN Arnaud.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

-----

#### Approbation du Procès-verbal du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 16 mai 2024.

#### **DE\_2024\_022 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3°,

Vu la délibération n° DE\_2021\_040 en date du 1er juillet 2021 créant l'emploi permanent d'un adjoint technique aux ménages à temps non complet pour 16.86/35ème heures hebdomadaires,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

L'annulation de la délibération n° DE\_2020\_040 en date du 1er juillet 2020 portant création d'un poste d'adjoint technique territorial pour les ménages à compter du 01 septembre 2024.

La création à compter du 26 août 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique territorial contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet, à raison de 19.60/35ème heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu de la nécessité d'avoir un agent pour la surveillance de la pause méridienne aux écoles et l'entretien des bâtiments communaux.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issu de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée. La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/07/2024,  
de la réception le 01/07/2024 - Et de l'affichage le 01/07/2024  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20240627-DE\_2024\_022-DE

## DE\_2024\_023 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir un entretien régulier des espaces verts (surfaces et abords) de la commune, effectuer des petits travaux d'entretien des bâtiments communaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 09 juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C dont la durée hebdomadaire de service est de 24/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, catégorie C pour effectuer les missions d'entretien d'espaces verts et de bâtiments communaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 24/35ème, à compter du 09 juillet 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

– D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

– La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368 indice majoré 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

– De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs.

– D'autoriser Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/07/2024,  
de la réception le 01/07/2024 - Et de l'affichage le 01/07/2024  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20240627DE\_2024\_023-DE

## Décisions

N° 2024-14	Achat tables pliantes, chaises et mange debout pour la salle Eva Paris 7 357.44 € T.T.C.	CHALLENGER VALENCE (26)
N° 2024-15	Achat tables pliantes pour la salle du stade 569.38 € T.T.C.	CHALLENGER VALENCE (26)
N° 2024-16	Achat vaisselle pour la salle Eva Paris 1 652.42 € T.T.C.	METRO NANTERRE (92)
N° 2024-17	Désherbage et balayage des 2 bourgs 1 392.00 € T.T.C.	TOURS'N TP PARCAY MESLAY (37)
N° 2024-18	Arrachage des cyprès et plantation de charmilles salle Eva Paris côté rue 1 634.48 € T.T.C.	NICO PAYSAGES VILLECHAUVÉ (41)

## Divers

### - Cantine scolaire

Le prestataire de repas informe la commune d'une augmentation tarifaire au 01/08/2024, le repas est désormais facturé 3.00 € à la commune. Pour rappel, la commune facture le repas enfant à 3.68 € aux familles dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Une révision du tarif du repas enfant sera faite en fin d'année.

### - Cimetière

Monsieur le Maire indique la réception de 2 devis pour la réfection de l'allée principale du cimetière. Des prestations complémentaires doivent être demandées à l'une des entreprises afin d'avoir un comparatif complet.

### - Aire de jeux – cours des écoles

L'ADAC a présenté un projet d'aménagement de l'aire de jeu. Les élus doivent étudier la proposition. Monsieur le Maire informe les étapes qui seront à suivre. Par ordre chronologique, l'achat des terrains, l'aménagement de l'aire de jeux, la réhabilitation des cours d'écoles et pour terminer la construction d'une halle ouverte.

- Bâtiment ancienne poste

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir si la commune vend le bâtiment de l'ancienne poste ou bien si elle est prête à continuer la location mais des travaux devront être effectués.

- Projet photovoltaïque

- Ancien terrain de moto-cross : Monsieur le Maire fait le point sur le projet de l'entreprise Général du Solaire. Un bail serait signé avec l'entreprise. La surface utilisée représenterait 1 hectare. Le loyer proposé sur 60 ans est de 7 000.00 €/MwC/an indexé sur le coefficient L. Les élus sont en cours de réflexion.
- Toit de la salle Eva Paris : Monsieur le Maire propose le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle Eva Paris mais également de couvrir le parking.

- Voirie

Monsieur le Maire fait un rappel du budget voirie pour cette année 2024 et demande à la commission d'étudier les prochains travaux 2025. Depuis le début du mandat (2020-2026) il a été effectué environ 567 000.00 € de travaux de voirie. De 2014 à 2019, le montant des travaux de voirie était d'environ 249 928.52 €.

- Pays de Loire Touraine

Madame la 3<sup>ème</sup> Adjointe a validé une animation proposée le mardi 08 avril 2025 de 14h à 18h (pendant les vacances scolaires) par le Pays de Loire Touraine. « Gâteau façade » pour les enfants de 6 à 12 ans sur le thème du patrimoine de Monthodon, sur inscription, 5€.

- Salle Eva Paris

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose la possibilité de changer le mode de chauffage. Un devis a été demandé, les travaux sont estimés à 19 107.24 € TTC. Les élus sont en cours de réflexion.

**AGENDA**

Samedi 29 juin : Fête des écoles aux Hermites

Dimanche 30 juin : élections législatives de 8h à 18h – 1er tour

Dimanche 07 juillet : élections législatives de 8h à 18h – 2ème tour

Lundi 11 novembre 2024 : Cérémonie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h10.

Le secrétaire  
Monsieur NAUDIN Arnaud

Le Maire,  
Frédéric LAUGIS